

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL**

SIVOS en Sapey - 39 260

**Séance du 13 avril 2023**

Nombre de conseillers

- en exercice : 08
- présents : 07
- votants : 06
- absents : 01

Date de convocation : 01/04/2023

**Délibération n° S - 2023 - 0006**

L'an deux mil vingt trois, le onze avril à vingt heure trente minutes.

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme SMANIOTTO

**Présents :** Messieurs Jérôme SMANIOTTO, Olivier GAMBÉY, Maxime BALLAUD  
et Mesdames Céline GROS, Delphine BARTHET, Céline COLAS, Joëlle FRANTZ

**Absent excusés :**

**Procuration(s) :**

**Secrétaire de séance :** Delphine BARTHET

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET DU SIVOS EN SAPEY**

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme SMANIOTTO, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenté, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	42,00 €	- €	17 498,00 €	- €	17 540,00 €
Opérations de l'exercice	2 310,27 €	286,33 €	149 077,94 €	141 697,14 €	151 388,21 €	141 983,47 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 310,27 €</b>	<b>328,33 €</b>	<b>149 077,94 €</b>	<b>159 195,14 €</b>	<b>151 388,21 €</b>	<b>159 523,47 €</b>
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>151 388,21 €</b>	<b>159 523,47 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>8 135,26 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits budgétaires aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 039-253906291-20230413-S\_2023\_0006-DE



Le président de séance

Jérôme SMANIOTTO

Syndicat intercommunal

de la Région de Sapey

En Sapey

Siège : Mairie

230 route du Pont de la Pyle

39260 MAISOD

Tél./Fax : 03 84 42 32 46